DLP -4-9-74 080662

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC
(Tél. 92.28.72)
(AUDE, GARD, HERAULT, LOZERE, PYRENEES-ORIENTALES)
Régisseur de recettes, Direction Départementale de l'Agriculture, Maison de l'Agriculture - Bât. 5 - Place Chaptal
34076 MONTPELLIER-CEDEX
C.C.P. MONTPELLIER 5.238-57

Abonnement Annuel

30 francs
nouvelle série N° 33

OLIVIERS

MOUCHE DE L'OLIVE

Les captures sont rares ou inexistantes. Cependant on observe parfois quelques piqûres. Dans les olivettes où de tels dégâts seraient observés (et seulement dans ces situations) un traitement s'impose.

PECHERS

TORDEUSE ORIENTALE

Il convient de continuer d'assurer la protection des fruits tardifs.

FUSICOCCUM

Après la récolte des pavies, il est recommandé la pulvérisation d'une bouillie fongicide qui évitera la pénétration de la maladie au niveau des plaies provoquées par la cueillette.

POIRIERS - POMMIERS

TORDEUSE ORIENTALE ET CARPOCAPSE

La récolte totale des fruits à noyau provoque la migration des tordeuses vers les vergers de fruits à pépins tardifs situés à proximité. La prévention contre le carpocapse tiendra compte de ce fait. Choisir un insecticide efficace contre les deux ravageurs.

DELAIS D'EMPLOI : Observer strictement les prescriptions légales.

L'Inspecteur :

P. BERVILLE

Les Ingénieurs :

P. CHRESTIAN - LL. TROUILLON

Imprimerie de la Station du Languedoc - Directeur-gérant : L. Bouyx

Tirage du 3 Septembre 1974

2165 exemplaires

P119

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
-=-=-=-=-

STATION REGIONALE D'AVERTISSEMENTS
VITICOLES
-=-=-=-=-

Ecole Nationale Supérieure Agronomique
de MONTPELLIER

Tél. 63-05-32

Montpellier, le 2 Septembre 1974

NOTE : 12

E U D E M I S

Le vol de papillons d'eudemis s'est poursuivi durant la dernière décade du mois d'Août dans les Pyrénées-Orientales (Baixas), le sud de la costière (Le Cailar), l'Aude (Ginestas), l'Hérault (Aspiran et l'Est de Montpellier).

Il a été particulièrement important à Pont Saint Esprit (Gard), à Grammont-Méjanelle et Servian (Hérault).

Par ailleurs, les fortes précipitations orageuses qui selon les endroits se sont élevées à près de 100 mm ont lavé la végétation des insecticides qui avaient pu être déposés antérieurement.

Il convient donc d'intervenir afin d'éviter le développement des larves d'Eudemis et les dégâts de pourriture grise qui en seraient la suite.

Toutefois, étant donné la proximité des vendanges il y a lieu de respecter le délai qui s'impose, pour chaque spécialité, entre la date de l'épandage et celle de la récolte.

Le Directeur de la Station Régionale
d'Avertissements Viticoles

G. BERNON,